

Eglise : indemnisation des abus, le vrai du faux,

par

Jean Doussal

Golias, 3 février 2023

<https://www.golias-editions.fr/2023/02/03/eglise-indemnisation-des-abus-le-vrai-du-faux/>

« Éléments d'explication au sujet des ressources de l'Église et du travail des instances de reconnaissance et de réparation qu'elle a mises en place. » Sous ce titre, la Conférence des évêques de France entend répondre au reportage de Complément d'enquête diffusé le 19 janvier, intitulé « Victimes de l'Église : l'impossible réparation » Dans « La Croix », le président de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église, Jean-Marc Sauvé, tout en respectant « le point de vue des auteurs de ce documentaire », estime le reportage « ni juste, ni équitable ». L'émission dresse « un procès en incompétence, en amateurisme et, pire encore, en cynisme de ces commissions. Car toutes les lacunes dénoncées seraient plus ou moins délibérées et destinées à protéger le patrimoine financier de l'Église ». Notre but ici sera d'expliquer les données comptables, de discuter le barème d'indemnisation, de rendre compte d'une crise pour laquelle nous sommes conduits à cette interrogation : « Diocèses de France, le début de la fin ? »

En guise d'avant-propos, un chiffre peut être inexact, mais globalement juste dans un ensemble et la tendance dégagée sur plusieurs années. Les chiffres produits dans l'émission télévisée de France 2, Complément d'enquête, sont contestés par l'Église de France. Mais pourquoi, chaque année, refuse-t-elle les « bons chiffres » issus du cumul des bilans et comptes de résultats de tous les diocèses de France ? Elle en extrait des données arrangées et choisies : en octobre pour inciter les fidèles à profiter de la déduction fiscale avant le 31 décembre minuit, pendant le carême l'année suivante pour lancer la campagne du denier de l'Église. Nous avons eu l'occasion de discuter les « éléments de langage » liés à ces publications.

Que dire aujourd'hui d'une administration ou d'une entreprise qui refuserait de produire son bilan et son compte résultat ? L'Église de France dispose de ces deux documents de l'année précédente, au plus tard pour son assemblée plénière de Toussaint de l'année en cours. Dans le cas présent, faute de publication de ces comptes, les auteurs de l'émission s'étaient attelés à recenser les chiffres de tous les diocèses de la manière la plus étendue et la plus exacte possible, et pour cela était choisie l'année 2019 qui permettait le recensement du maximum de diocèses. Le résultat peut être inexact mais globalement juste, et les déductions tirées, par exemple des marchés de vente d'immeubles ou de terrains, sont communes à toutes les analyses de patrimoine immobilier, qu'elles soient de l'Administration des domaines ou des financiers s'assurant

de la valeur réelle des biens au-delà de leur valeur comptable, amortissements déduits.

Avant de clore cet avant-propos et dans le souci d'éclairer la différence entre « bilan » et « compte de résultat », nous allons partir des réalités vécues par un jeune couple qui s'installe dans la vie active, et par ce même couple, trente-trois ans plus tard, devenant retraité. Pour éclairer ce qui en résultera, nous disons que la « Libre pensée », à l'origine des chiffres de France 2, s'est focalisée sur le « bilan » non sans parti pris, alors que nous aurions aimé que le reportage s'attelle davantage à l'analyse du « compte de résultat » régulièrement déficitaire d'année en année depuis plus de vingt ans. [...] **Jean Doussal** - Pour aller plus loin : 754. Golias Hebdo n° 754 (Fichier pdf)